

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf du mois de février le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.  
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Yves MARTINEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Madame Bernadette BOURCIER.  
Messieurs Christophe HOGARD, Benoît DUGAST.  
Madame Véronique BESSE pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.  
Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.  
Madame Julie MARIEL-GODARD pouvoir à Madame Monique ENFRIN.  
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 14

**N°07 : RETROCESSION DES PARCELLES CADASTREES AE 568p, AE 356, AE 701, AE 481p, SITUEES RUE DU TOURNIQUET, DE LA VILLE DES HERBIERS AU CCAS.** (Rapporteur : Magali LOISEAU).

Par délibération n°5 en date du 24 février 2022, le CCAS et la ville des Herbiers avaient constitué un groupement de commandes pour la construction de bureaux pour le CCAS et le CIAS et la réhabilitation de l'ancienne halle de tri sise 9, rue du Tourniquet et le CCAS avait été désigné coordonnateur du groupement. Les objectifs et enjeux visés par la construction d'un bâtiment R+2 pour le CCAS et la réhabilitation de l'ancienne halle de tri pour les Services Techniques de la Ville des Herbiers étaient communs tant pour les usagers et le public que pour les utilisateurs.

Or, depuis la signature de cette convention, des évolutions ont eu lieu dans l'organisation de la Direction des Services Techniques de la Ville des Herbiers.

En conséquence, par délibération n°12 du 14 octobre 2022, le Conseil d'administration du CCAS de la ville des Herbiers a approuvé le retrait de la Commune des Herbiers du groupement de commandes.

Pour autant, les besoins du CCAS restent d'actualité. Le projet de construction d'un bâtiment dans la dent creuse jouxtant l'immeuble des Services Techniques au 9, Rue du Tourniquet, à destination des agents du CCAS et du CIAS, est maintenu pour un montant estimé à 1 550 000 euros TTC.

En séance du 6 février 2023, le Conseil municipal a validé que le terrain, qui correspond aux parcelles cadastrées :

- section AE 568p d'une contenance de 172 m<sup>2</sup>,
- section AE 356 d'une contenance de 306 m<sup>2</sup>,
- section AE 701 d'une contenance 81 m<sup>2</sup>,
- section AE 481p d'une contenance d'environ 104 m<sup>2</sup>,

soit une surface totale d'environ 663 m<sup>2</sup>, sur lequel va être construit le bâtiment administratif du CCAS/CIAS, soit cédé au CCAS pour un euro symbolique compte-tenu de la mission d'intérêt général assurée par le CCAS dans sa globalité.

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- accepter la cession des parcelles mentionnées ci-dessus et correspondant à l'assise foncière du futur bâtiment administratif du CCAS/CIAS pour une somme d'un euro symbolique,
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Présidente du CCAS à signer tous les documents relatifs à ce don.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 16/02/23  
Publié électroniquement le : 17/02/23

Pour copie conforme,

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.

**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

